

En 2002, 163 000 demandes auprès du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ont été enregistrées contre 168 000 en 2001. Parallèlement, le nombre de jeunes de 18 à 25 ans aidés est passé de 107 000 en 2001 à 103 000 en 2002.

Les caractéristiques des jeunes demandeurs restent inchangées, âgés en moyenne de 21 ans avec toujours une légère majorité de femmes (53 %). La plupart de ces jeunes sont sortis du système scolaire et la moitié d'entre eux se retrouve au chômage.

Les commissions d'attribution acceptent 90 % des demandes des jeunes qui cumulent généralement plusieurs handicaps sociaux.

Ces jeunes bénéficient en outre plus souvent en 2002 du programme TRACE (Trajet d'accès à l'emploi), dispositif d'accompagnement pour un accès à l'emploi. C'est notamment le cas de 40 % de ceux qui renouvellent une demande auprès du FAJ.

Le recours au FAJ reste toutefois contrasté suivant les départements et le montant des aides accordées très variable.

Les fonds d'aide aux jeunes : bilan de l'année 2002

Les Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), institués dans les départements par la loi du 19 décembre 1989, ont été rendus obligatoires à l'ensemble des départements par la loi du 29 juillet 1992 relative au RMI. Il s'agit d'aides financières accordées aux jeunes de 18 à 25 ans, français ou étrangers en situation régulière, qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale. Ces fonds sont abondés à égalité par l'État et les conseils généraux et éventuellement par d'autres partenaires (communes, etc.). Les aides servies par les FAJ peuvent prendre trois formes : un secours temporaire pour faire face aux besoins minimaux et urgents du jeune ; une aide financière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion, qui a fait l'objet d'un engagement de la part du bénéficiaire ; des actions d'accompagnement du jeune dans sa démarche ou son projet d'insertion, notamment pour lui permettre de bénéficier des différentes mesures d'aide à l'insertion sociale ou professionnelle. Cette étude porte uniquement sur les aides individuelles délivrées par les FAJ, laissant de côté les aides collectives¹.

En 2002, un peu plus de 100 000 jeunes ont obtenu une aide des FAJ

En 2002, 163 000 demandes d'aide ont été examinées par les commissions d'attribution des FAJ, soit une légère diminution par rapport à l'année précédente où 168 000 demandes étaient passées en commission d'attribution (encadré 1). Le nombre de jeunes aidés a pa-

Murielle MONROSE

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées
DREES

1. Pour plus d'informations sur ce point voir GENEST S., GORGEON C., LEON H. et VERDIER R. : " L'organisation et la mise en œuvre des fonds d'aide aux jeunes – Analyse comparée dans cinq départements ", DREES, *Études et Résultats*, n° 221, février 2003.

rallèlement diminué passant de 107 000 en 2001 à 103 000 en 2002.

Les montants moyens attribués restent stables par rapport à l'année précédente. Les montants moyens s'élèvent à 224 euros par aide acceptée. Un tiers des aides accordées l'est sous forme de procédure d'urgence, c'est-à-dire sans avis du comité d'attribution et pour des besoins le plus souvent urgents. Les sommes accordées dans le cadre de ces procédures d'urgence sont d'un montant moyen beaucoup plus modeste : 106 euros par aide acceptée. Les prêts sont quant à eux très marginaux puisqu'ils constituent moins de 3 % des aides accordées, et leur montant moyen s'établissent à 217 euros.

Les aides accordées répondent essentiellement à des besoins alimentaires : la moitié des aides demandées au titre du FAJ sont motivées par ce type de besoins, les aides au transport venant en deuxième position (31 %). Les demandes d'aide à la formation représentent, quant à elles, 14 % des demandes déposées en 2003. Les sommes allouées dans ce cas sont en moyenne de 350 euros, tandis que l'aide moyenne au transport s'élève à 190 euros et que l'aide alimentaire en moyenne à 200 euros (tableau 1).

Le profil des demandeurs reste stable d'une année à l'autre...

Le profil des demandeurs d'une aide au titre du FAJ change peu en 2002 par rapport à 2001. Il s'agit majoritairement

de femmes (53 %) dont l'âge moyen est de 21,4 ans. Près de neuf demandeurs sur dix ne vivent pas en couple et 95 % n'ont pas d'enfants. 35 % d'entre eux vivent chez leurs parents, et 31 % ont un logement personnel. La part des jeunes demandeurs se déclarant sans ressources augmente très légèrement en 2002 passant de 42 à 44 % (tableau 2).

92 % des jeunes qui s'adressent aux FAJ sont sortis du système scolaire au moment de leur demande et la moitié d'entre eux est au chômage (tableau 3). Ils sont peu qualifiés : 41 % n'ont aucun diplôme et 36 % ont obtenu un CAP ou un BEP.

La part des demandeurs qui déclarent avoir une couverture sociale reste inchangée par rapport à 2001 : elle est de 93 %. Après avoir augmenté entre 2000 et 2001, la part des demandeurs qui déclare bénéficié de la CMU semble se stabiliser en 2002, s'établissant à 35 % contre 33 % en 2001.

... avec toutefois une augmentation du nombre de demandeurs bénéficiant du programme TRACE

L'année 2002 a été marquée par la création à titre expérimental de la Bourse d'accès à l'emploi (BAE, voir encadré 2) venant compléter le dispositif TRACE² (Trajet d'Accès à l'Emploi), son objectif étant de donner aux jeunes une garantie de ressources minimales pendant les périodes non rémunérées de leur parcours d'insertion. La montée en charge de la BAE³ a

E-1

Sources et définitions

Depuis le 1^{er} octobre 1999, la DREES a mis en place en liaison avec les DDASS et les secrétariats des FAJ, un système de remontées d'information concernant les demandes d'aide aux Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). L'objectif principal de ce dispositif de remontées statistiques est de permettre une meilleure connaissance des populations concernées par le FAJ. C'est pourquoi une fiche statistique individuelle a été élaborée. Elle comporte des renseignements sur les caractéristiques du demandeur, ainsi que sur la décision prise, mais aussi sur le montant alloué et les raisons de l'aide. Elle est remplie pour chaque demande d'aide examinée par un comité d'attribution du FAJ. Les fiches dûment complétées remontent chaque mois au ministère et sont saisies en continu. Les données ainsi recueillies sont mises à disposition sur l'intranet du ministère et réactualisées mensuellement.

La population des demandeurs est constituée de l'ensemble des primo-demandeurs d'une année civile. Dès qu'un jeune a obtenu une aide, il n'est plus comptabilisé comme demandeur au cours de l'année civile d'obtention de l'aide. Si, en revanche, sa demande a été refusée et qu'il en refait une, il sera comptabilisé comme demandeur une nouvelle fois.

La population des bénéficiaires est, quant à elle, composée des primo-demandeurs pour lesquels la demande d'aide a été acceptée au moins une fois durant l'année civile considérée. Un jeune qui obtient plusieurs aides au cours de l'année ne sera comptabilisé qu'une seule fois.

T-01

répartition des demandes selon leur motif et montant moyen alloué

Motif de la demande d'aide	% des demandes*	Montant par aide acceptée (en euros)
Alimentaire	50	202
Logement	12	333
Transport	31	187
Santé	2	275
Formation	14	353
Remboursement de dettes	1	292
Monte de paiement	16	181
Recherche d'emploi	11	192
Autres	9	236

* Le total de cette colonne n'est pas égal à 100 % puisque plusieurs motifs peuvent être mis en avant pour une seule demande.

Lecture : 50 % des demandes d'aide concernent de l'alimentaire et le montant moyen des aides relevant de ce motif est de 202 euros.

Source : DREES, statistiques mensuelles sur les FAJ.

T-02

les ressources des demandeurs de FAJ

Part des demandeurs	En %	
	2001	2002
Sans ressources	42	44
Percevant des revenus du travail	30	29
Pris en charge par un tiers	16	15
Autres ressources	12	12
Total	100	100

Champ : Premières demandes en 2001 et 2002.

Source : DREES, statistiques mensuelles sur les FAJ.

T-03

situation vis-à-vis de l'emploi des demandeurs sortis du système scolaire

	En %	
	2001	2002
Chômage	49	51
Inscrit à l'ANPE sans allocation chômage	40	41
Inscrit à l'ANPE avec allocation chômage	9	10
Emplois aidés	8	7
Emplois - jeunes	E*	E*
Contrats aidés	3	3
Contrats en alternance	5	4
Emplois non aidés	12	11
CDI, CDD à temps plein	4	4
CDI, CDD à temps partiel	5	5
Intérim	3	2
Inactif (non inscrit à l'ANPE)	10	11
Stages de formation	20	19
Autres (service national, autres)	1	1
Ensemble	100	100

* E = moins de 1 %

Champ : non-scolarisés.

Source : DREES, statistiques mensuelles sur les FAJ.

2. TRACE (Trajet d'accès à l'emploi) est un programme institué par la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 en vue de répondre aux difficultés des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou avec une faible qualification, en leur proposant un accompagnement individualisé (de dix-huit mois) pour leur permettre l'accès à un emploi durable (d'au moins six mois). Cette loi a réaffirmé le rôle des FAJ comme soutien temporaire aux jeunes inscrits dans ce parcours de réinsertion et recommande de solliciter les FAJ lorsque le jeune se trouve entre deux formations ou une formation et un stage ou un emploi, pour assurer un certain maintien de ses ressources tout au long de son parcours. Voir MAS S. : « Un jeune sur deux en emploi à la sortie du dispositif Trace », *Premières Informations et Premières synthèses*, DARES, n° 34.1, août 2002.

été relativement lente et n'a pas empêché le nombre de demandeurs au titre du FAJ inscrits dans le programme TRACE de progresser. La proportion de demandeurs d'aide au titre du FAJ inscrits dans le programme TRACE a ainsi augmenté de 4 points en 2002 par rapport à 2001 et 2000, s'établissant à 25 %. Cette augmentation résulte sans doute de l'élargissement du programme TRACE⁴ (84 400 entrées en 2002 contre 51 200 en 2001).

Neuf demandes sur dix sont acceptées par les commissions d'attribution

En 2002, la majorité des jeunes n'a bénéficié que d'une seule aide dans l'an-

née : 70 % des demandes présentées sont des premières demandes (encadré 1). En outre, plus de sept demandes sur dix sont présentées par les missions locales ou les Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) aux commissions d'attributions des aides. Sur dix demandes examinées par les commissions d'attribution en 2002, près de neuf sont acceptées, une refusée, quelques autres étant reportées (moins de 1 %).

Les demandeurs dont la demande est acceptée présentent des caractéristiques assez différentes de ceux pour qui elle est refusée ou reportée. Ils cumulent en général plus de handicaps sociaux (tableau 4). Ainsi, ils sont plus souvent connus de la

structure qui présente le dossier, plus souvent en situation d'hébergement précaire (hébergés, en foyer, en accueil d'urgence, sans-domicile ou en hôtel social), vivent plus souvent dans une zone urbaine sensible, bénéficient plus souvent de dispositifs destinés aux personnes défavorisées (CMU, TRACE), sont aussi plus souvent sans ressources au moment de la demande et ne possèdent pas de qualification. À l'inverse, les demandeurs qui ont vu leur demande refusée ou reportée vivent quant à

E.2

La Bourse d'accès à l'emploi et les jeunes inscrits dans le programme TRACE demandeurs d'une aide

En 2002, le programme TRACE a ouvert un droit nouveau à ses bénéficiaires, la Bourse d'accès à l'emploi (BAE). Cette bourse est créée à titre expérimental pour permettre de donner aux jeunes une garantie de ressources minimales pendant les périodes non rémunérées de leur parcours d'insertion. Elle ne peut pas excéder 300 euros par mois et 900 euros par semestre. Son bénéfice est ouvert pour une période de six mois renouvelable deux fois (ou trois par dérogation) par le préfet sur demande du jeune. Le dossier de demande du jeune est constitué avec son référent au cours du premier mois d'entrée dans le programme TRACE. La décision d'attribution est prise en fonction de la participation du jeune aux démarches et actions d'insertion qui lui sont proposées. En 2003, la BAE n'a pas été reconduite.

caractéristiques des demandeurs de FAJ selon qu'ils sont inscrits ou non dans le programme TRACE		
	Demandeurs de FAJ inscrits bénéficiant du programme Trace	Demandeurs de FAJ ne bénéficiant pas du programme Trace
% de premières demandes	59	75
Hommes	47	47
Femmes	53	53
Âge moyen	20,7 ans	21,6 ans
Couple	11	12
Enfants à charge	6	5
Chez parents	42	32
Hébergés	20	19
Locataires	24	34
Précaires	14	15
Zone urbaine sensible	23	19
Couverture sociale	94	93
CMU	44	32
Sans ressources	49	43
Revenu du travail	27	30
Perçoit d'un tiers	14	15
Autres ressources	10	12
Montant moyen attribué (en euros) *	194	228

* par aide acceptée.
Source : DREES, statistiques mensuelle sur les FAJ.

Les jeunes demandeurs d'une aide au titre du FAJ inscrits dans le programme TRACE :

- sont légèrement plus jeunes que les autres (20,7 ans contre 21,6 ans) ;
- vivent plus souvent chez leurs parents (42 % contre 32 %) ;
- habitent plus souvent une zone urbaine sensible (23 % contre 19 %) ;
- déclarent bénéficier plus souvent de la CMU (44 contre 32 %) ;
- demandent plus souvent des aides destinées au transport (38 % contre 28 % pour les demandeurs autres) ou en attendant une rémunération d'un organisme ou d'une entreprise (20 % contre 14 %) ;
- ils se voient enfin allouer des montants un peu moins élevés que les autres, mais font plus souvent que les autres des demandes de renouvellement au cours de la même année (41 % contre 25 %).

T.04 comparaison du profil des demandeurs qui ont bénéficié d'une aide et de ceux qui n'en ont pas bénéficié

	Demandeurs * ayant bénéficié d'une aide au cours de l'année	Demandeurs * dont la demande a été rejetée ou reportée
Hommes	48	42
Femmes	52	58
Âge moyen	21,4 ans	21,6 ans
Connu de la structure qui a présenté la demande	87	81
Vit en couple	12	17
A des enfants à charge	5	8
Vit chez parents	34	39
Est hébergé	19	13
Est locataire ou propriétaire	31	40
En logement précaire (1)	16	8
Habite une zone urbaine sensible	20	17
Bénéficie d'une couverture sociale	93	95
Bénéficie de la CMU	36	29
Est scolarisé	7	12
Est inscrit dans le programme Trace (2)	26	18
Sans ressources	46	30
Perçoit des revenus du travail	29	35
Est aidé financièrement par un tiers	13	20
Perçoit d'autres ressources (3)	12	15
Sans qualification	42	33
Obtenu un CJA - BEP	36	36
A le Bac ou +	22	31

* Il s'agit en fait des primo-demandeurs.
(1) Hôtel social, foyer, CHRS, accueil d'urgence, SDF.
(2) TRAE = Trajet d'accès à l'emploi.
(3) Allocation logement, A, RMI, AJ, Bourse.
Source : DREES, statistiques mensuelles sur les FAJ.

3. Selon les résultats d'une étude menée au cours de l'année 2002, commanditée par la DREES et réalisée par les sociétés Acadie, Aurès et Trajectoires sur la mise en place de la Bourse d'accès à l'emploi dans cinq départements : « au 30 juin 2002, au mieux un tiers des jeunes inscrits dans TRACE (dans les cinq départements étudiés) ont eu leurs droits ouverts... ». Ainsi, l'ouverture des droits est limitée la plupart du temps aux jeunes susceptibles de toucher dans des délais immédiats ou prévisibles un ou plusieurs versements (...).
4. voir circulaires DGEFP - DIJ - DGAS n° 2002/05 du 13 février 2002 ou instruction du 24 décembre 2001 de la ministre de l'Emploi et de la solidarité, relatives aux dispositions à prendre en vue de la mise en œuvre du programme TRACE dès le début 2002.

eux plus souvent en couple, sont en moyenne plus souvent des femmes, vivent aussi plus souvent chez leurs parents ou dans un logement personnel, sont plus souvent scolarisés ou titulaires d'autres ressources (du travail, d'un tiers, ou autres) et sont plus qualifiés.

Près d'un tiers des demandes sont des demandes de renouvellement

Si la majorité des demandeurs ne bénéficie que d'une seule aide au cours d'une année donnée, quelques-uns peuvent en bénéficier plusieurs fois au cours de la même année. En 2002, 30 % des demandes concernent des jeunes qui ont déjà bénéficié d'une aide au cours de l'année et qui font une nouvelle demande, celle-ci étant acceptée dans plus de 90 % des cas.

Les multi-demandeurs sont plus souvent connus de la structure qui présente la demande et de ce fait plus insérés dans les dis-

positifs d'aide que les primo-demandeurs. Ainsi, plus de deux cinquièmes des multi-demandeurs sont engagés dans le programme TRACE contre un quart seulement des primo-demandeurs (tableau 5).

Les multi-demandeurs sont aussi plus souvent en situation de précarité : un quart habite dans un logement précaire (hôtel social, foyer, CHRS) ou est sans domicile, contre 15 % des primo-demandeurs. Par ailleurs, ils bénéficient plus souvent de la CMU, sont moins souvent scolarisés et la moitié d'entre eux n'a aucun diplôme.

Les montants accordés au titre des renouvellements sont toutefois inférieurs à ceux accordés aux primo-demandeurs, puisqu'ils sont de l'ordre de 180 euros (contre 231 euros pour le primo-demandeur).

Une situation contrastée au niveau départemental

D'un département à l'autre, la part des demandes d'aide dans la population des jeunes de 18 à 25 ans est très variable : elle varie de 0,3 à 9,3 % (carte 1). Des départements comme le Cantal, la Charente ou le Tarn-et-Garonne ont une proportion de demandes pour 100 jeunes âgés de 18 à 25 ans supérieure à 6 %, la moyenne nationale étant de 2,6 %. À l'autre extrémité, Paris, le Val-d'Oise, les Yvelines ainsi que le Calvados sont les départements qui connaissent la part de demandes pour 100 jeunes de 18 à 25 ans la plus faible : moins de 1 %.

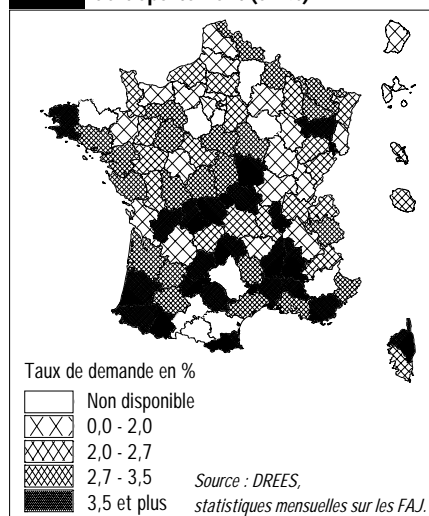
Les montants moyens attribués par aide sont eux aussi très variables d'un département à l'autre : ils oscillent entre 84 euros et 700 euros, soit un rapport de 1 à 8 (carte 2). Huit départements allouent en moyenne moins de 150 euros par aide : le Rhône, le Calvados, les Pyrénées-Orientales, la Meurthe-et-Moselle, la Seine-et-Marne, la Moselle et les Alpes-Maritimes. À l'exception du Calvados et de la Seine-et-Marne, ces départements ont une forte proportion de demandes pour 100 jeunes de 18 à 25 ans. À l'opposé, six départements attribuent en moyenne des sommes de plus de 400 euros : c'est le cas de la Martinique, de la Guyane, de l'Ain, du Pas-de-Calais ou encore de la Corse-du-Sud. Ces derniers ont tous une proportion de demandes pour 100 jeunes de 18 à 25 ans inférieure à la moyenne nationale. ●

T.05 caractéristiques des demandes selon qu'ils s'agit d'une première demande ou d'une demande de renouvellement En %

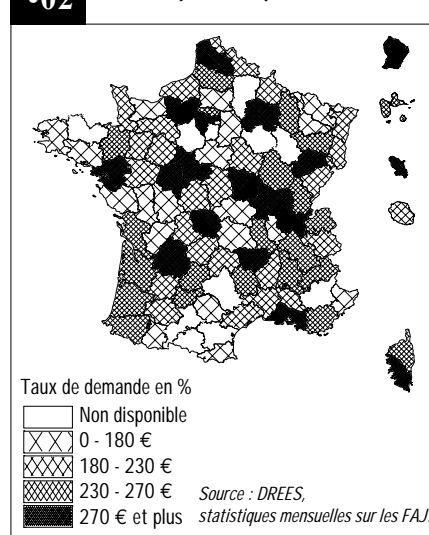
	Premières demandes	Demandes de renouvellement
Répartition des demandes	69	31
Hommes	47	51
Femmes	53	49
En couple	12	11
Avec enfants à charge	5	4
Âge moyen	21,4 ans	21,5 ans
Connu de la structure qui a présenté la demande	86	95
Inscrits dans Trace (1)	26	42
Habitant une zone urbaine sensible	20	21
Bénéficiaire de la CMU	35	48
Vivant chez ses parents	35	24
Hébergés	19	19
Locataires, propriétaires	31	33
En logement précaire (2)	15	24
Scolarisés	8	4
Sans qualification	41	48
Ayant un CAP - BEP	36	36
Ayant le Bac et plus	23	16
Sans ressources	44	50
Percevant des revenus du travail	29	30
Pris en charge par un tiers	15	8
Montant moyen par aide acceptée (en euros)	231	180

(1) Trajet d'accès à l'emploi.
 (2) Hôtel, CHRS, foyers, SDF.
 Champ : Ensemble des demandes en 2002.
 Source : DREES, statistiques mensuelles sur les FAJ.

C.01 nombre de demandes rapporté au nombre de jeunes de 18 à 25 ans du département (en %)



C.02 montants moyens attribués par aide en 2002 (en euros)



Par en savoir plus ...

- GENEST S., GORGEON C., LEON H. et VERDIER R. : « L'organisation et la mise en œuvre des fonds d'aide aux jeunes - Analyse comparée dans cinq départements », DREES, Études et Résultats, n° 221, février 2003.
- MONROSE M. : « Les fonds d'aide aux jeunes : bilan de l'année 2001 », DREES, Études et Résultats, n° 173, mai 2002.
- MAS S. : « Un jeune sur deux en emploi à la sortie du dispositif Trace », Premières Informations et Premières synthèses, DARES, n°34.1, août 2002.